BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI N° 034-2013/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON SIGNE LE 30 MAI 2013 A MARRAKECH AU MAROC ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS KOWEITIEN POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARABE (FKDEA), POUR LE FINANCEMENT DE LA PROMOTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 07 novembre 2013 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don signé le 30 mai 2013 à Marrakech au Maroc entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA), pour le financement de la promotion de la sécurité alimentaire.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 novembre 2013

Le Président

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Le Secrétaire de séance

Jean Baptiste DALA